

*Hydrocarbures—Loi*

Ce qui caractérise le débat sur l'énergie, commencé avant la dernière campagne électorale, de même que les propos que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>lle</sup> Carney) a tenus sur le projet de loi C-92 et la mesure que l'ancien gouvernement avait adoptée, ce sont bien les paroles mielleuses que le gouvernement actuel utilise pour susciter l'adhésion à ses propositions. Il nous susurre, franchement, les pires lieux communs.

Le gouvernement a beaucoup parlé de simplification. Personne, bien sûr, n'y voit quoi que ce soit à redire, tant qu'on n'a pas saisi ce que signifie vraiment cette simplification.

On nous a dit que le secteur énergétique était le moteur de la croissance, ce qu'il a effectivement été dans bien des régions du Canada. Nul doute que ce secteur est en mesure de relancer l'économie de ces régions, mais n'oublions pas les difficultés que les fluctuations énormes des cours ont causées ailleurs au Canada. Sachons que, pour tourner, ce moteur de la croissance a besoin d'une aide gouvernementale et qu'il ne se mettra pas en branle spontanément, au simple appel du gouvernement, lorsque cette mesure aura été adoptée. Il ne s'agit pas non plus d'isoler ce secteur du marché international. La reprise ne sera pas automatique, du seul fait que le gouvernement aura légiféré ou, ainsi que le montre ce projet de loi, qu'il aura imposé sa réglementation fiscale.

● (1210)

Au milieu de cette campagne de dénigrement nous avons entendu parler de la pratique putative qui consiste à «forer pour obtenir des subventions». Compte tenu de la générosité du régime fiscal précédent, on aurait pu croire effectivement que des entreprises «foraient pour obtenir des subventions» plutôt que pour trouver du pétrole, mais pourtant, ceux d'entre nous qui ont travaillé une bonne partie de leur vie dans le privé, savent fort bien, que si elle a le choix entre plusieurs possibilités, une entreprise optera toujours pour la solution la plus avantageuse, pour le forage le plus intéressant et ce, qu'il y ait ou non de stimulant fiscal à la clef.

Encore dans la déclaration de Prince Albert, entre autre verbiage, on parle d'éliminer la confiscation. Évidemment, dans une société libre et démocratique, l'idée même de confiscation répugne en soi. Pourtant tout ce qu'on a dit au sujet de l'élimination de la confiscation ne tenait pas compte du fait que les Canadiens étaient mis à contribution et, par le biais de stimulants fiscaux, de subventions et de toute une série de concessions, de primes et d'incitations contenues dans le Programme énergétique national pour favoriser l'expansion du secteur des hydrocarbures, surtout dans les régions périphériques. En fait, on a proposé non pas une confiscation mais plutôt, comme je vais tenter de le démontrer tout à l'heure, une simple mesure qui devait récompenser le contribuable pour les investissements considérables que nous faisons tous dans la mise en valeur de ces régions périphériques.

On nous avait dit que le gouvernement se chargerait de la participation canadienne. Mon collègue, qui m'a précédé, a montré quelques-unes des illusions que cachaient certaines affirmations et je vais essayer d'en exposer d'autres. On nous a dit—et c'est sûrement une phrase qu'on a insérée dans les mémoires des ordinateurs du gouvernement, une phrase qu'on peut retrouver simplement en pressant un bouton—que les

changements proposés allaient assurer une meilleure réglementation et une gestion plus efficace. Ici encore d'importantes questions se posent, à savoir que va-t-on réglementer et que va-t-on administrer? On nous a dit également que le projet de loi allait mieux protéger l'intérêt du public. Comme sophisme on pourrait difficilement trouver mieux. De même, faisant allusion aux entreprises qui explorent pour l'amour des subventions plutôt que pour le pétrole, on nous a dit que la politique allait récompenser les succès et pas les efforts. Je constate avec plaisir que le projet de loi dont nous sommes saisis augmente les crédits d'impôt acquis, car à mon avis cela récompensera les petites sociétés canadiennes qui oeuvrent dans ce secteur, mais ce n'est là qu'un pâle reflet de ce qui, à en croire les propos du gouvernement, devait récompenser le succès et non l'effort.

A propos du projet de loi C-92, je dois dire que nous nous réjouissons de ce que la réflexion et l'expérience ont pu tempérer certaines des mesures que le gouvernement aurait pu autrement être tenté de prendre. Nous constatons par exemple que le gouvernement ne nous a pas saisis d'un projet de loi fondé sur la prémisse que le prix du pétrole sur le marché international se maintiendrait à la hausse. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il s'agit d'un projet de loi qui semble ne s'appuyer sur aucune hypothèse à cet égard. En fait, grâce à ce projet de loi, nous aurons un régime qui pourra au moins fonctionner, que les prix soient à la hausse ou à la baisse.

Ce projet de loi donne prise à des critiques assez sérieuses, et je voudrais m'attarder sur quelques points. L'une des critiques porte sur l'adoption d'un seul critère pour les appels d'offres, au lieu de la formule actuelle de négociations entre les sociétés et le gouvernement, par laquelle on peut faciliter l'embauche des populations locales, l'adjudication des contrats sur place, la formation des travailleurs d'origine autochtone, fixer le rythme du développement et se pencher sur une foule d'autres considérations.

L'une des plus grandes erreurs que le gouvernement continue de commettre alors qu'il élabore des projets de loi, le projet de loi C-92, par exemple, dans l'espoir de donner un cadre juridique à sa politique industrielle, c'est de s'imaginer que ce développement peut survenir dans le vide, alors que ce n'est manifestement pas le cas. Il constitue une facette du développement économique global et du développement social global. S'il est une chose que nous ne devons jamais perdre de vue dans les propos que nous tenons tant à la Chambre qu'à l'extérieur, c'est que l'économie doit être au service de la société. Tout élément de notre structure industrielle, de notre commerce extérieur, voire même de notre appareil administratif, doit viser à servir la société et à favoriser son progrès. Je vois dans le retour à un critère unique pour l'adjudication des contrats le risque possible que le gouvernement fasse fi des soucis très légitimes des habitants des régions touchées qui, en grand nombre, sont les descendants des premiers habitants du Canada, sans se soucier de savoir s'il perturbe leur cadre de vie économique et social.

Je voudrais citer des extraits de quelques documents ayant trait à ces questions, car je remarque une chose à propos de la mesure à l'étude, d'autres aussi en ont parlé, c'est que le secteur énergétique a fait de très vives instances aux parrains du